

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 10 NOVEMBRE 2017

Durée du conseil : 18 h à 19h

Secrétaire de séance : Mme WESTER

Présents mairie : Mme EDET M. Mme WESTER A.M conseillère municipale,

Présents parents: M. LELAY, M. BLANCHAIS, M. GALISSON, M. ADAM, Mme SELIGOUR, Mme POIRIER, Mme DE RIGAL, Mme OUEDRAOGO, Mme ALLARD, M. SAUNIER.

Présents enseignants : Mme FONTAINE, Mme DAVID B., Mme LE MENTEC, Mme DAVID J., Mme BULOIS, Mme COLLOT, Mme LARCHER, Mme ROHEL, Mr LEPRIZE, Mme LE GALL, Mme ROBICHON, Mme DUMONT, Mme GAUTIER, Mme BRISSET, M MONVOISIN, Mme CHEVRIER

Présents personnel municipal : Mmes GUILLEMAIN ET GUILLAUME

Personnes excusées : Madame BUTAULT IEN

M CHIRON, maire de la commune, Mme EDET adjointe aux affaires scolaires, Mme LE COUVIOUR coordonnatrice TAP et TLE. Mme CORDION, M NORET parents d'élèves

Absents : M BECCARI, Mme HOUSSIN, Mme LOISEAU- parents d'élèves.

1- Installation du nouveau conseil d'école

Présentation du règlement intérieur du conseil d'école. Annexé au CR

Représentants parents élus au conseil d'école 2017/2018

SAUNIER Fabrice	DE RIGAL Mélanie
ADAM Xavier	NORET Philippe
LOISEAU Delphine	POIRIER Carole
BLANCHAIS Eric	SELIGOUR Katell
ALLARD Isabelle	CORDION Sonia
HOUSSIN Sabrina	LE LAY Dominique
BECCARI José	GALISSON Anthony
OUEDRAOGO Mathilde	

2. Présentation de l'équipe enseignante :

Mme Fontaine	TPS-PS	26
Mme Le Mentec	TPS/PS/MS	28
Mme Le Dour	MS/GS	28
Mme Bulois	MS/GS	28
Mme Bassalah et M Monvoisin	bilingue	16
Mme Collot	CP	25
Mme Larcher	CP	25
Mme David B. et Mme Rouxel	CE1/CE2	26
Mme Rohel	CE1	27
Mr Leprizé	CE1	27
Mme Wester	CE2	29
Mme Gautier	CE2/CM1	25
Mme Dumont	CM1	27
Mme Chevrier et M Monvoisin	CM1/CM2	23
Mme Le Gall	CM2	26
Mme David J	CM2	25
Mme Robichon	ULIS école	
Mme Brisset	directrice	

TOTAL élèves : 412

AVS : Mesdames VAN HAMBURG AVS co, Mme DAUFFY

3-un point sur la rentrée scolaire 2017

Les effectifs sont en légère évolution, nous avons 403 élèves à la même date l'an dernier.

- Nous souhaitons rappeler qu'il est obligatoire de prévenir l'école en cas d'absence de votre enfant. Il vous suffit d'appeler l'école au 02 99 34 92 34 (en dehors des heures d'ouverture de l'école, vous pouvez nous laisser un message sur le répondeur de l'école).

L'école est tenue de contacter le Directeur Académique au bout de 4 demi - journées d'absences non justifiées en élémentaire.

- Si vous souhaitez rencontrer les enseignants, vous pouvez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

Dates des prochains conseils d'école : mardi 20 mars 2018 à 18h30

Jeudi 14 juin 2018 à 18h30

4a-travaux prévus

Suite au diagnostic du bureau d'étude, demandé par la mairie, des travaux seront réalisés courant avril 2018 dans les classes.

Des cloisonnettes et des portes seront posées dans les toilettes du cycle 1

Les parents demandent s'il a déjà été envisagé de transformer l'école en école maternelle et école élémentaire.

C'est une décision qui ne peut être prise par la commune. Rien de tel n'est envisagé.

4b- les travaux réalisés

Des verrous ont été posés sur les portes des classes, Ceci afin de répondre à la demande du PPMS attentat intrusion, qui préconise de s'enfermer dans les classes.

Des anti-pinces doigts sur les portes extérieures ainsi qu'un convecteur dans la salle des maîtres qui n'était pas chauffée.

Les carrés en bois du jardin ont été réparés.

4c-les travaux à réaliser :

Demandes antérieures

- La pose de films occultants, laissant passer la lumière du jour, dans les classes non équipées de volets roulants avait été demandée lors du conseil d'école de juin dernier. Dans le cadre du PPMS attentat, il apparaît nécessaire e pouvoir occulter totalement les baies vitrées par des volets roulants ou des rideaux.

- Dans la cour maternelle, le petit coin dans le renforcement après la salle de motricité pourrait-il être enherbé ? Il est actuellement planté de buissons épineux.
- Les volets roulants sont souvent en panne, obligeant les élèves et les enseignants à avoir la lumière toute la journée.

Demandes récentes

- Placer les casiers et les porte-manteaux devant la classe bilingue
- Marquages au sol pour délimiter la zone calme du préau.

Tous ces travaux sont inscrits dans le cahier. Serait-il possible de demander aux agents de passer une fois par semaine pour effectuer ces travaux afin qu'ils ne traînent pas en longueur ?

Madame EDET nous dit que c'est tout à fait envisageable.

- DEMANDE DES PARENTS

Installer un éclairage sur le chemin menant du parking du presbytère à l'école. Rendre ce chemin plus praticable (flaques d'eau)

5 Le PPMS

Le PPMS « attentat intrusion » doit être séparé du PPMS « risques majeurs » Il sera donc réécrit très prochainement.

Un exercice sera réalisé avant les vacances de Noël.

Un exercice de mise à l'abri sera réalisé courant janvier.

Les familles seront prévenues par écrit de la date de ces exercices.

A ce sujet, vous êtes invités à consulter le « guide des parents d'élèves » consultable sur le site de l'école. Une version papier est disponible dans le hall de l'école.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'école participera au marché de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

6-les TAP/TLE, temps périscolaires

Quelle est la position de la mairie concernant les rythmes scolaires ? Si la collectivité souhaite modifier l'organisation du temps scolaire, les documents sont à renvoyer pour le 15 janvier à l'inspection académique.

Un questionnaire en direction des familles va être prochainement distribué, afin de recueillir l'avis de celles-ci.

La position des enseignants est pour l'instant partagée.

Questions des parents

-TAP/TLE, les parents souhaitent un tableau récapitulatif des lieux et le nom des intervenants, affiché dans l'école.

-Restaurant scolaire, aucun élu n'était présent à l'assemblée générale de l'association. Les parents s'en étonnent.

Mme EDET informe qu'aucune invitation n'est parvenue à la mairie.

Les parents demandent si la commune reprendra à sa charge la restauration scolaire en cas de dissolution de l'association de gestion.

Mme EDET n'est pas en capacité de répondre.

-Pourquoi tous les CE2 ne partent pas en classe de neige ?

Les parents remercient dans un premier temps les enseignants porteurs du projet ski.

Les parents trouvent que cette situation (une classe de CE2/CM1, une classe de CE2 et une classe de CP) génère un sentiment d'injustice auprès des enfants, principalement auprès des CE2 qui ne partent pas au ski (cette cohorte n'étant pas partie en CP) mais aussi de la 2^e classe de CP.

Ils posent la question de savoir s'il n'aurait pas été possible que l'attribution des classes aux enseignants ait été faite de sorte d'éviter cette situation (les 3 enseignants qui avaient le projet de partir au ski prennent les 3 classes contenant des CE2).

Les enseignants ont bien entendu cette remarque mais il n'était pas possible de faire de la sorte.

Ils rappellent que les sorties scolaires sont des projets de classe et non de cohorte.

Aucun enseignant n'est contraint d'organiser une sortie scolaire, que ce soit avec ou sans nuitée.

Les enseignants sont libres de choisir leur niveau de classe.

Les parents tentent d'expliquer qu'ils ne remettent pas en cause les autres projets et qu'ils ont conscience qu'ils sont tout autant valables mais souhaitent seulement qu'il soit compris que le séjour ski proposé ainsi génère un sentiment d'injustice chez les enfants et qu'ils trouveraient bien, dans la mesure du possible, qu'à l'avenir l'équipe enseignante essaie de mieux équilibrer ce genre de projets pour qu'ils profitent au maximum d'enfants. Ils font remarquer que certains CP seront partis en 2 ans sur 2 séjours avec plusieurs nuitées alors que certains CE2 ne seront partis qu'une nuit.

Les enseignants expliquent que les objectifs de l'école ne sont pas d'organiser des sorties avec nuitées, que **toutes les sorties** ont pour objectif de développer et favoriser les apprentissages des élèves.

Il leur semble tout à fait possible d'expliquer les choses aux enfants, plusieurs parents l'ont fait et nous ont rapporté que leur enfant avait parfaitement compris.

Il est rappelé que cette année, comme toutes les autres, **tous les élèves** du groupe scolaire COUSTEAU, auront la chance de participer à un projet scolaire.

L'échange est tendu et s'arrête là, les enseignants et les parents ne semblant pas se comprendre sur le sujet.

-Pourquoi la classe bilingue a-t-elle été installée dans le local actuel ?

Les enseignants et la mairie ont essayé de trouver le local le mieux adapté à cette classe accueillant des TPS, PS MS, GS. Elle se trouve à proximité des toilettes du cycle 1, à côté de la salle de repos, en face de la salle de motricité, à proximité de la BCD. De plus, compte tenu des effectifs de cette classe bilingue (14 élèves), nous avons privilégié la classe maternelle du cycle1 pour les MS/GS (28 élèves).

Les enseignants de la classe bilingue peuvent faire une demande à la mairie pour la pose d'un sol PVC sur le carrelage existant.

-Le chemin menant du parking du presbytère à l'école pourrait-il être éclairé et refait afin de résoudre le problème des immenses flaques d'eau ?

Madame EDET a pris note.

-Garderie Le téléphone mobile permettant aux familles de joindre la garderie du Chorus ne fonctionne plus. Il est urgent de le remettre en fonction.

Fin du conseil : 19h

La secrétaire de séance : Mme WESTER enseignante

PV relu et validé par les parents d'élèves.

La présidente de séance : Madame BRISSET directrice de l'école